

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 09 avril 2022

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	9

L'an deux mille vingt-deux, le 9 avril, à 9 heure 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe  
SIVEC Jean  
WALLERICH Alain

MENEGHIN Gaël  
BRUN Jérôme

GUINDT Philippe  
DEBAILLEUL Delphine

IMMER Alain  
VALANCE Bénédicte

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

PEREIRA Julien  
OGER Isabelle  
REUTER Olivier  
THILL Céline  
VIEIRA Christophe

Donnant pouvoir à GAILLOT Philippe  
Donnant pouvoir à WALLERICH Alain  
Donnant pouvoir à MENEGHIN Gaël  
Donnant pouvoir à GUINDT Philippe

Mme DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Objet : 2022 – 619 Premier acompte de la subvention 2022 à l'association Les Catt'Momes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser à l'association Les Catt'Mômes la première tranche de la subvention 2022 s'élevant à 13.230,40 € ; se composant de 9 681,90 € pour le périscolaire (soit 30% du budget annuel), à 539,50 € pour les mercredis récréatifs (soit 50% du budget annuel), et 3 009,00 € pour les accueils de loisirs soit 13 230,40 € (soit 50% du budget annuel).

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour copie conforme.  
Beyren-lès-Sierck, le 12/04/2022  
Le Maire :  
**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12/04/2022

Le Maire,

  


  
